

Pour terminer, monsieur l'Orateur, permettez-moi d'exprimer l'espoir que les dispositions qu'on prend en faveur des retraités: fonctionnaires, membres des forces armées et de la Gendarmerie royale, députés, gouverneurs généraux ou juges, porteront à se souvenir aussi d'autres groupes. J'ai parlé surtout des employés à la retraite du Canadien National parce qu'ils relèvent du gouvernement.

● (5.10 p.m.)

Je suis content qu'on ait adopté une motion il y a quelques jours visant à renvoyer au comité des transports et des communications la question de la caisse de retraite du CN, pour qu'il l'étudie. J'espère que grâce à cela, on pourra élaborer assez tôt un régime parallèle pour que la même date, soit le 1^{er} avril 1970, puisse également valoir pour les employés retraités du CN. D'autres, surtout dans l'industrie privée, méritent l'augmentation, mais sans oublier que plusieurs gouvernements provinciaux, autorités et employeurs privés ont adopté la mesure, j'espère que le gouvernement fédéral l'appliquera à tous les employeurs, y compris le CP, et autres employeurs privés.

Il est illogique, dans toute espèce de société civilisée de maintenir au même niveau, pour le reste de ses jours, la pension d'un employé à la retraite. Non seulement doit-il faire face à la hausse du coût de la vie, mais il doit aussi pouvoir bénéficier de l'augmentation du niveau de vie. Ce que nous acceptons par cet accord est que les retraités aient le droit de participer aux avantages d'une société en plein essor. Je suis heureux que le gouvernement prenne cette mesure pour ceux qui relèvent de lui et j'espère que d'autres suivront.

J'aimerais également exprimer mon espoir que maintenant que nous prenons cette mesure le gouvernement fera de même pour la pension de sécurité de la vieillesse. Il n'était pas nécessaire d'attendre le Livre blanc pour le faire. Je souhaite ardemment qu'il en soit ainsi dans le cas des vieillards pensionnés.

J'ai attendu un quart de siècle cette annonce. Au nom de nombreux fonctionnaires retraités ou de leurs veuves qui sont, ce soir, reconnaissants au gouvernement je dis: «Joyeux Noël.»

LES TRANSPORTS

LES REMORQUEURS—DÉPÔT DES RÈGLEMENTS DE SÉCURITÉ

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, aujourd'hui, pour des raisons exposées aux leaders des partis, et afin d'obliger un groupe d'employés de remorqueurs qui étaient à Ottawa, j'ai dû faire une déclaration sur les règlements de sécurité, sous forme de communiqué. Normalement, je l'aurais faite à la Chambre, mais, comme on l'a expliqué à ce moment-là, je n'avais pas le choix à cause de l'horaire. Je saisis maintenant la première occasion qui m'est offerte pour déposer à la Chambre des copies de ce communiqué.

M. l'Orateur: Conformément à une décision de cet après-midi, il est entendu que la Chambre reprendra la séance à 8 heures. J'aimerais dire aux honorables députés que s'ils se demandent comment s'occuper entre-temps, je serai dans le Bureau n° 16 et je serai ravi s'ils acceptent de venir y passer quelques minutes. Cette invitation s'adresse aussi, bien entendu, aux journalistes et à notre personnel.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

(La séance est suspendue à 5 h. 15.)

Reprise de la séance

La séance reprend à 8 heures.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LA RATIFICATION D'UN ACCORD PAR LES CONTRÔLEURS DE LA CIRCULATION

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, j'ai le plaisir de pouvoir informer la Chambre que le gouvernement a été avisé officiellement par l'Association canadienne des contrôleurs de la circulation aérienne que les membres de l'Association avaient ratifié les modalités de règlement exposées dans le mémoire d'accord passé entre le gouvernement et l'Association et signé mercredi dernier et qu'ils sont prêts à appliquer la convention collective aussitôt que possible.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Drury: Je m'attends que cela aura lieu en fin d'après-midi, le lundi 22 décembre. Je suis heureux aussi de pouvoir